

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 38
Nombre de délégués représentés 4

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Réunion n° 220

EXTRAIT DU REGISTRE N° 2015-72
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), MM. Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATTI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY et M. James DEBAISIEUX (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), M. Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mmes Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL, délégué de la commune de Saint-Witz.

Pouvoirs :

M. Jean-Claude LAINÉ, délégué Titulaire de la commune de Baillet-en-France, a donné pouvoir à M. Gilles MENAT, Délégué Titulaire de la commune de Baillet-en-France,
M. Bruno REGAERT, Délégué Titulaire de la commune de Vaud'Herland, a donné pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, a donné pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul, a donné pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul.

OBJET :

Fixation de la prime aux candidats du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance pour l'extension de la station

M. Guy MESSAGER, Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 69 et 22 relatifs à la Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) et à l'obligation d'indemniser les candidats ayant été autorisés, à l'issue de l'analyse des candidatures, à déposer une offre,

Délibération n° 2015-72

Objet : Fixation de la prime aux candidats du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance pour l'extension de la station

Vu la délibération n° 215-10 du 24 septembre 2014 relative à la procédure de marché public d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées située à BONNEUIL-EN-FRANCE,

Considérant que l'assemblée délibérante doit, sauf à méconnaître l'étendue de sa compétence, se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à intervenir,

Considérant à ce titre la nécessité de fixer le montant maximum de la prime attribuée aux candidats ayant déposé une offre pour le marché d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Fixe le montant maximum de la prime** aux candidats de la procédure de conception-réalisation-exploitation-maintenance à 350 000 € HT par candidat,
- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs au paiement de cette prime.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.